

Commune de **MERXHEIM**



Plan Local d'Urbanisme

Approuvé

2.a. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Plan Local d'Urbanisme approuvé
par Délibération du Conseil
Municipal du 7 juin 2005.



 Le Maire



Les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune de MERXHEIM s'appuient sur le diagnostic socio-économique, l'analyse de l'état initial de l'environnement et l'évaluation des besoins recensés, figurant au rapport de présentation.

La commune est insérée dans le contexte du bassin de vie et d'emploi de la région de Guebwiller ; ces orientations d'urbanisme et d'aménagement doivent donc également prendre en compte - ou susciter - des solidarités intercommunales, que ce soit notamment en matière d'habitat, d'équipements publics, de transport, de flux de travail ou de continuités écologiques.

I. Préserver la vitalité du village par un développement urbain modéré compatible avec sa dimension rurale

Le développement du village doit répondre à un quadruple objectif :

- satisfaire les besoins actuels ou futurs des habitants du village ou de leurs enfants ;
- contribuer modérément à l'accueil d'une population nouvelle induite par le développement économique et démographique de la région de Guebwiller, tel qu'il est prévu au Schéma Directeur Rhin-Vignoble-Grand-Ballon ;
- favoriser la diversité de l'habitat, en faisant également une place au logement collectif et locatif, pour préserver la cohésion entre générations et catégories sociales ;
- favoriser les activités économiques compatibles avec la proximité de l'habitat ;

C'est dans l'ensemble des zones urbaines d'une part et dans les secteurs urbanisables et d'urbanisation ultérieure indiqués au document graphique que ce développement pourra prendre place dans les deux décennies à venir ; il correspond à la poursuite de l'évolution régulière et durable observée depuis les deux dernières décennies, avec un rythme moyen approximatif de création de 7,5 logements par an.

Mais ce développement doit également s'effectuer dans le souci constant de l'intégration des nouveaux habitants, -notamment dans la vie associative et citoyenne- et plus généralement de la convivialité villageoise propre au monde rural.

1.1 Améliorer le niveau des équipements publics

Afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population, en termes quantitatifs et qualitatifs, des équipements publics nouveaux sont à réaliser progressivement sur le territoire de la commune ou à susciter dans le cadre de structures intercommunales du bassin de vie :

- la rénovation de la Mairie
- dans le domaine scolaire et périscolaire notamment par l'extension des écoles ;
- dans le domaine culturel par l'accroissement des capacités d'accueil ;
- dans le domaine sportif par l'extension du stade communal et de l'aire de jeu ;
- dans le domaine des infrastructures par l'amélioration des réseaux publics d'eau et d'assainissement, -y compris le dispositif d'épuration- ainsi que par la rénovation progressive de la voirie.

1.2 Maîtriser et organiser l'urbanisation

L'urbanisation de nouveaux secteurs de la commune doit s'inscrire en continuité avec les zones bâties existantes, en économisant l'espace et en préservant les finances communales ; il s'agit donc d'impliquer les propriétaires tant dans un redécoupage parcellaire apte à une urbanisation cohérente, que dans la participation au coût des viabilités ; ce sont les "secteurs urbanisables sous forme d'opérations d'ensemble" figurant au document graphique.

Ces nouveaux secteurs sont à organiser de façon à compléter et à enrichir le réseau des rues existantes, et à s'intégrer dans l'environnement bâti et naturel, en évitant le "mitage" et en faisant, une place aux cheminements piétons et cyclistes.

Contrastant avec la forte densité du village ancien, c'est une urbanisation de moyenne densité qui est recherchée dans l'ensemble de la zone urbaine périphérique et des nouveaux secteurs d'urbanisation ; afin de renforcer la cohérence urbaine, l'aspect extérieur des constructions et clôtures doit y être harmonisé, alors que par ailleurs les agréments de la "sphère privée" -l'ensoleillement, les espaces verts, la vue- doivent être préservés.

Maîtriser l'urbanisation c'est également éviter tout nouvel étirement du site bâti le long des routes départementales, préjudiciable au paysage, à la sécurité et à la qualité de vie des habitants et le cantonner dans le bassin versant du réseau d'assainissement communal de façon à assurer une évacuation aisée des effluents.

1.3 Permettre le renouvellement du centre ancien dans le respect de son identité



Enjeu important dans la plupart des communes rurales du département, l'adaptation progressive du centre ancien aux conditions de vie et de travail actuelles doit s'effectuer dans le respect de la trame bâtie ancienne, en évitant une lente banalisation du site ; il s'agit de perpétuer une forme bâtie chargée de valeur patrimoniale, qui fonde l'identité du village et qui crée un espace d'échange familial pour les habitants ; à cet effet les orientations ci-après sont retenues :

- les constructions présentant un intérêt historique ou esthétique sont à protéger ;
- les nouvelles constructions et l'aménagement des constructions existantes doivent s'inscrire dans le contexte bâti - formes et matériaux de toitures – sans que leur volumétrie ne dépasse celle des constructions patrimoniales existantes ;
- les implantations de constructions à l'alignement de la voie et sur limites séparatives sont à encourager, pour dessiner, avec des clôtures pleines, de véritables rues de village ;
- la réaffectation de volumes bâtis ou d'espaces typiques du passé rural à des fins d'habitat ou d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat est à favoriser ;
- dans ce contexte urbain dense, des espaces libres de constructions affectés notamment aux cours, jardins et vergers doivent être préservés.

1.4 Renforcer l'attractivité du centre-village

Valorisée par le Schecklenbach, au carrefour des routes départementales, la partie la plus animée de la commune située autour de la mairie et de l'église est à aménager en un espace public attrayant, marquant la fonction centrale du village ; à cet effet :

- les flux automobiles sont à maîtriser ;
- l'animation piétonne et les opportunités d'échange avec les autres espaces publics quotidiens sont à renforcer ;
- la constitution progressive d'un tissu bâti dense et prégnant est à favoriser.



L'étoffement de ce pôle d'animation s'articule autour de la rénovation de la Mairie mais également par l'aménagement de l'actuel presbytère et par le maintien voire le développement des commerces et services.

2. Favoriser le développement des activités économiques et autoriser un développement industriel respectueux de l'environnement

A côté de l'activité industrielle présente dans la commune, les activités artisanales, commerciales et de service doivent contribuer à la vitalité et à l'attractivité du village dans le contexte du bassin de vie et d'emploi ; s'insérant et animant le tissu bâti existant, leur importance et leur impact peut aussi nécessiter une situation en périphérie du village, dans une zone appropriée, plus à l'écart des secteurs habités et à proximité de l'usine.



Eclatée sur deux sites distincts suite à une extension conséquente, l'usine "ALCOA" doit pouvoir se développer en continuité avec le site principal actuel, connecté à la R.D. 3bis et à la R.N.83 par l'intermédiaire d'un accès routier qui doit préserver sa fonction exclusive de desserte industrielle ; le cas échéant, cet accès routier peut aussi desservir des constructions artisanales dans le cadre d'une zone appropriée.

Le développement du site industriel s'effectue vers l'ouest, en s'éloignant -notamment pour des raisons de sécurité- des secteurs habités et en préservant et en valorisant les abords du Schecklenbach ; plus généralement, les installations et constructions industrielles doivent s'insérer dans la trame verte et bleue périphérique -déjà largement existante- favorisant leur insertion paysagère et préservant une coupure verte arborée, notamment avec les autres quartiers du village.

Parallèlement, et pour permettre notamment le desserrement des entreprises locales, un nouveau secteur artisanal est destiné dans le futur à se connecter sur la voie d'accès à la zone industrielle ; il devrait alors être séparé des secteurs habités par une coupure verte.

3. Faire émerger un cadre de vie agréable et valorisé

3.1 Favoriser les déplacements alternatifs à l'automobile

En l'absence notamment d'une liaison routière Est-Ouest (Hardt-Guebwiller) performante, la commune est concernée par un trafic automobile et de poids-lourds croissant, préjudiciable à la qualité de vie de ses habitants, alors que par ailleurs elle est directement connectée au réseau ferré régional.

Afin de réduire la part de ces nuisances et dangers induits par l'automobile :

- les axes routiers départementaux principaux doivent être sécurisés moyennant un aménagement approprié, réduisant la vitesse des véhicules automobiles, faisant une place aux "déplacements doux" et mettant en valeur le site bâti ;
- la fonction de halte ferroviaire doit être confortée et valorisée ;
- la mise en place progressive de cheminements "doux", favorisant piétons et cyclistes au détriment de l'automobile, est à rechercher dans le contexte de l'aménagement des nouveaux quartiers du village comme, le cas échéant, dans la restructuration des secteurs bâtis existants ; des liaisons cyclables intercommunales à vocation récréative ou de desserte scolaire sont également à promouvoir.

3.2 Protéger et valoriser la "trame verte et bleue"



Composantes essentielles du paysage communal et recouvrant surtout des terrains soumis aux risques d'inondation, le Schecklenbach, la Lauch et leur "espace vital" sont à protéger et à valoriser : toutes constructions, -y compris à caractère agricole- doivent donc y être

interdites, les boisements structurants et le réseau de fossés adjacents doivent être maintenus.

Parallèlement, une gestion appropriée de ces sites, tant du point de vue agricole que sylvicole est recommandée : maintien voire reconstitution des prés et vergers, plantations appropriées aux milieux humides.

C'est également la vitalité écologique de cette partie du territoire départemental, (qui se prolonge largement sur le territoire voisin de Gundolsheim), fondée sur la diversité, la continuité et la complémentarité des espaces naturels, qui est en jeu à travers cette orientation d'aménagement.

Constituant d'ores et déjà un élément d'animation du village, le Schecklenbach doit préserver et renforcer sa fonction structurante, valorisant l'espace bâti par la protection de ses abords immédiats ; des opportunités permettant l'ouverture au public de ces abords sont à rechercher.

3.3 Protéger le potentiel foncier agricole



Activité principale de la commune après l'activité industrielle, l'agriculture doit préserver l'essentiel de son outil de travail ; seuls les terrains agricoles situés en périphérie immédiate du village et nécessaires à son développement sont donc affectés à court ou moyen terme à un usage non agricole.

Le cas échéant, les sorties d'exploitations et les autres constructions ou installations nécessaires à l'exploitation agricoles doivent prendre en compte les préoccupations paysagères ou environnementales et la qualité de vie des habitants

3.4 Préserver la qualité et la diversité paysagère, la forêt et la ressource en eau

Les espaces agricoles et boisés accompagnant le chevelu hydrographique (Rimbach, Scheidgraben, Scheidbach, Durbach, Waldbach...) au sud et à l'Est du territoire communal, recouvrant également les périmètres de protection des ressources en eau du Syndicat A.E.P. Ensisheim-Bollwiller, sont l'autre élément de la trame verte et bleue sud/nord caractéristique de cette partie du territoire haut-rhinois.

Dans un contexte agricole dynamique, la diversité paysagère qui y subsiste, -caractérisée par les boisements linéaires et la présence de l'eau- doit y être préservée alors que les massifs boisés doivent être intégralement protégés. La sensibilité paysagère d'ensemble devrait y induire une limitation stricte, voire une interdiction des constructions agricoles.

Il en est de même de l'espace agricole sensible situé au nord-ouest de l'agglomération, au contact de l'attrayant paysage du piémont viticole.

Commune de **MERXHEIM**



Plan Local d'Urbanisme

Approuvé

2.b. Projet d'Aménagement et de Développement Durable Document graphique

Plan Local d'Urbanisme approuvé
par Délibération du Conseil
Municipal du 7 juin 2004.



Le Maire



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)
document graphique

